



Résolution 457 (1970)¹

Organisation d'un Colloque multidisciplinaire sur les causes, la prévention, le traitement et le contrôle de la pharmacodépendance

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Vu sa [Recommandation 609](#), relative à la toxicomanie, adoptée sur la base des rapports de sa commission des questions sociales et de la santé et de sa commission des questions juridiques;
2. Convaincue que le Conseil de l'Europe peut contribuer à une approche plus efficace du problème de la toxicomanie en organisant un colloque multidisciplinaire sur les causes, la prévention, le traitement et le contrôle de la pharmacodépendance,
3. Charge le Secrétaire Général de réunir ce colloque aussitôt que possible, en collaboration avec le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation Mondiale de la Santé, et d'y inviter:

des pharmacologues, des pharmaciens, des psychiatres et d'autres médecins, des juristes et des représentants des autorités chargées de l'application du droit, des responsables de mouvements de jeunesse, des travailleurs sociaux, des psychologues et des enseignants, choisis dans les Etats membres et non membres du Conseil de l'Europe;

des parlementaires des Etats membres du Conseil de l'Europe représentés à l'Assemblée Consultative;

des délégués des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales qui s'occupent de la toxicomanie.

1. Discussion par l'Assemblée le 21 septembre 1970 (13e séance) (voir [Doc. 2815](#), rapport de la commission des questions sociales et de la santé). Texte adopté par l'Assemblée le 21 septembre 1970 (13e séance).

